

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 10 mars 2017 portant dissolution de la brigade territoriale de Nantes et modification corrélatrice des circonscriptions des brigades territoriales de Couëron, de Sainte-Luce-sur-Loire et de Sautron (Loire-Atlantique)

NOR : INTJ1707270A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Nantes (Loire-Atlantique) est dissoute à compter du 1^{er} avril 2017. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Couëron, de Sainte-Luce-sur-Loire et de Sautron sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Couëron, de Sainte-Luce-sur-Loire et de Sautron exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des soutiens et des finances,*
L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Nantes	Nantes Orvault Saint-Herblain	(Dissolution)
Sainte-Luce-sur-Loire	Sainte-Luce-sur-Loire Thouaré-sur-Loire	Nantes Sainte-Luce-sur-Loire Thouaré-sur-Loire
Couëron	Couëron Indre	Couëron Indre Saint-Herblain
Sautron	Sautron Vigneux-de-Bretagne	Orvault Sautron Vigneux-de-Bretagne